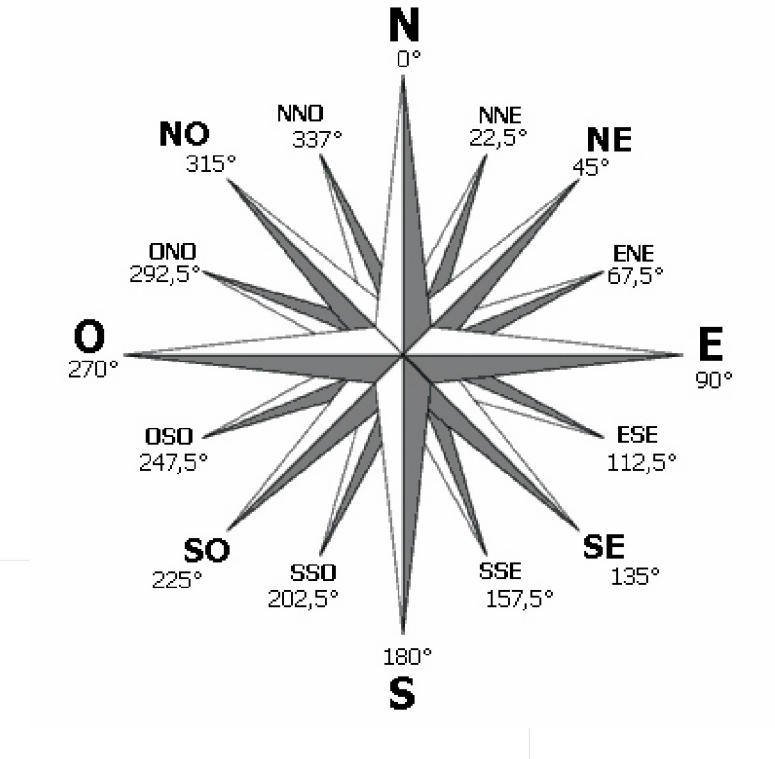





PLAN LOCAL D'URBANISME PLAN DES SERVITUDES AFFECTEES AU TERRITOIRE DE GIMONT



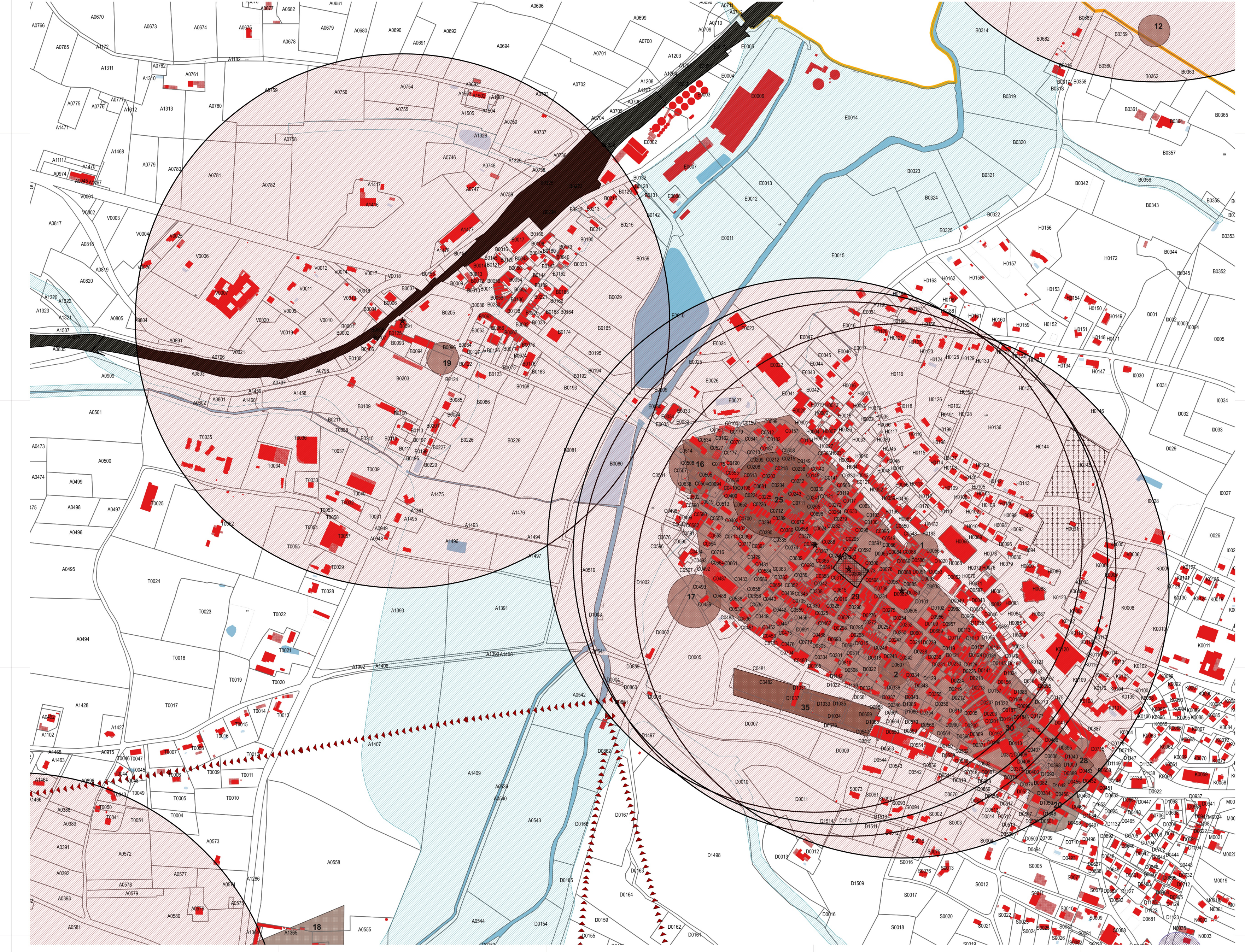
Légende

- Projet routier de la déviation de la RN124
- Emprise de la déviation de la Route Nationale 124

SERVITUDES

- T1 Voies ferrées Service SNCF
- I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques Service RTE (Groupe d'exploitation)
- ALEA du PPRi Aléas du Plan de Prévention des Risques d'Inondation
- I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz naturel à haute pression Service TEREGA
- I1 Canalisations et installations de transport de gaz à effets létaux Service TEREGA
- Monuments historiques soumis au périmètre de 500 mètres
- AC1 Périmètre de 500 mètres de protection des Monuments Historiques classés ou inscrits Service SDAP
- AC2 Servitudes de protection des sites et monuments inscrits La Halle Services DRAC et SDAP
- T7 applicable à toute la commune Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement Hauteur de 50 mètres (100 mètres en agglomération)
- PM1r applicable à toute la commune PPRGA Plan de Prévention des Risques de Retrait Gonflement des Argiles approuvé le 28/02/2014

Extrait au 1/5000 ème du territoire de Gimont : Centre historique de la Bastide et quartier de Cahuzac



CONTRAINTES

- Sites archéologiques numérotés

COMMUNE DE GIMONT

Plan Local d'Urbanisme
Plan des Servitudes

ENQUETE PUBLIQUE
Début : 9 janvier 2020
Fin : 7 février 2020
P.L.U. approuvé par
LE CONSEIL MUNICIPAL
Le 4 mars 2020



Echelle
1/10000ème
Ensemble du territoire
1/5000ème
Centre Bastide Cahuzac